



# Avis de Course

## L'OPTI D'OR

### Club Nautique de Saint-Raphaël

# Dimanche 28 septembre 2025



**Autorité Organisatrice :** Le Club Nautique de Saint Raphaël organise en collaboration avec la ligue SUD, le dimanche 28 septembre 2025, l'Opti d'Or, régates du championnat PACA Optimist bassin EST 2025/2026.

#### 1.- Règles :

Cette régates sera régie par :

- Les règles de courses à la voile World sailing. 2025/2028,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Le règlement des conditions d'interventions des accompagnateurs,
- Le règlement du championnat départemental,
- Les règles de classe et le présent avis de course,
- Les instructions de course type et annexes aux IC.

#### 2.- Admissibilité et Inscriptions.

La régates est ouverte à tous les coureurs de la ligue SUD tel que le prévoit le règlement sportif.

Les coureurs devront être titulaire de :

- La licence voile 2025 valide compétition, ou accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition.
- Les numéros de voile doivent être conformes aux règles de classe.

**Chaque coureur devra IMPERATIVEMENT joindre l'autorisation parentale de participation à la régates lors de son inscription sur Axyomes**

**3.- Droits à payer :** 18 euros, pour un paiement par Carte Bancaire. (Majoration de 2 € pour tous autres types de paiement)

Les Inscriptions sont à faire uniquement sur : <https://www.cnsr.fr> , (Pénalité de 5€ pour les inscriptions ou/et paiement en retard après le mercredi 24 septembre à minuit.)

Les inscriptions seront à finaliser dans les locaux du Club Nautique de Saint- Raphaël, le dimanche 28 septembre de 9h00 à 10h00 si besoin.

#### 4.- Programme

**Dimanche 28 septembre 11h00, 1er signal d'avertissement**

Il ne sera plus donné de signal d'avertissement après 16h00. Remise des prix accompagnée d'un goûter prévu le plus tôt possible après la fin des courses

#### 5.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale et mises en ligne sur le site du Club.

#### 6.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

Si 3 courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général. Le Système de Points à minima de l'annexe A4.1 et A4.2 s'appliquera.

#### 7.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques, (Voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

Les participants autorisent le CNSR à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition pour la promotion du club ou de ses partenaires.

#### 8.- Sécurité et équipement

Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre porter une brassière de sécurité homologuée.